

Histoire du Québec et du Canada

Complément au cours HIS 4016-2 Module 3

1^{re} édition / Novembre 2002

Conception : Emmanuèle Baudouin

Mise en page : Stéphane Rose

Impression : Maurice Duguay

Centre LeMoyne-D'Iberville
560, rue LeMoyne Ouest
Longueuil, Québec
J4H 1X3
Tél. : 450-670-3130 poste 212
Télec. : 450-670-4991

La société canadienne sous le régime français (1660-1760)

Note : Louis XIV est roi de France jusqu'en 1715.

Les conditions de peuplement

Avant 1663, la Nouvelle-France était une colonie-comptoir. Le roi avait confié le peuplement aux compagnies de commerce, mais leur seul but était de faire de l'argent. Ainsi, les patrons n'engageaient que les Amérindiens (main-d'œuvre à bas prix et spécialistes). En 1666, il n'y avait que 3 418 habitants dont 60% étaient des hommes.

Finalement, le roi Louis XIV s'intéresse enfin à la colonie, y voyant un moyen de contribuer à faire de la France le plus puissant état de l'Europe. Il fait de la Nouvelle-France une colonie royale et va s'occuper de son développement en envoyant son ministre de la marine.

Le roi concède quand même le monopole de la navigation et du commerce à une compagnie, mais il se limite à l'aspect économique. C'est la couronne qui va s'occuper du peuplement en mettant sur place le système seigneurial comme outil. Donc, le but de ce système est d'encourager l'établissement permanent et de faciliter la planification du peuplement.

En bref, le système seigneurial oblige le « seigneur » à attribuer des terres aux colons que ces derniers doivent défricher et cultiver.

Jean Talon, intendant en 1665, essaiera de favoriser le peuplement de la Nouvelle-France avec une politique nataliste (allocations aux familles nombreuses, cadeaux aux mariages précoces, amendes aux célibataires en âge de se marier). On envoie les Filles du Roi pour corriger le déséquilibre entre hommes et femmes.

Mais finalement, malgré toutes ces mesures, l'immigration reste très faible à cause du commerce des fourrures qui demeure le seul débouché commercial et qui ne requiert qu'une main-d'œuvre limitée (surtout les Autochtones). Les Antilles sont beaucoup plus prisées. Donc, la croissance démographique de la Nouvelle-France évolue surtout grâce au taux de natalité.

De plus, le roi est influencé par la pensée mercantiliste et par Colbert, si bien qu'il remet le contrôle du commerce à la compagnie des Indes Occidentales qui, elle, vise à prendre le contrôle du commerce des fourrures et des pêcheries, à la fureur des Hollandais et des Anglais. Le peu d'immigrants est aussi dû à la menace iroquoise. Ceux-ci, voulant le contrôle sur la fourrure, instaurent un climat de peur et rendent les conditions de pratique de l'agriculture et de la chasse insupportables. Heureusement, en 1667, une paix est signée avec les Iroquois : espoir de taille pour l'expansion française.

Développement et tentatives de diversification économique

Tout comme les mesures de peuplement, la Nouvelle-France est prise en main sur le plan du développement économique par la couronne française. Il faut diversifier les activités. Vers le milieu du XVIII^e siècle, on compte quatre fois plus d'arpents cultivés qu'en 1700. Cependant, les mesures mercantilistes de la France empêchent l'exploitation des surplus vers des marchés extérieurs, ce qui freine l'expansion économique de la Nouvelle-France.

De plus, les entreprises manquent d'argent, ce qui constitue un autre obstacle dans l'effort de diversification économique et, finalement, la rentabilité du commerce des fourrures empêche aussi de diversifier les secteurs économiques.

Enfin, un autre obstacle majeur vient de la guerre avec les Iroquois et des conflits intercoloniaux.

Donc, l'objectif que s'était fixé Jean Talon, à savoir, assurer l'autosuffisance de la colonie, n'est pas atteint.

La structure de la Nouvelle-France au plan politique

Louis XIV avait instauré en Nouvelle-France le même régime qu'en France : la monarchie absolue (le roi possède tous les pouvoirs). Le gouvernement sera donc un gouvernement royal qui repose sur un système bicéphale (deux personnes en état d'autorité : l'intendant et le gouverneur général). Ce système bicéphale entraîne plusieurs conflits de juridiction.

Voici leurs rôles :

- Le gouverneur général

Il est le représentant du roi et est nommé par lui. Il est responsable de la diplomatie avec les nations amérindiennes et avec les colonies anglaises. Il dirige et gère le côté militaire et il habite à Québec.

Certains gouverneurs généraux vont profiter de leur poste qui leur donne les pouvoirs sur les questions militaires pour s'enrichir avec la traite des fourrures, car les postes de traite sont aussi des postes militaires.

Parmi les gouverneurs, notons Frontenac, Denonville, Callière.

- L'intendant

Ses pouvoirs sont multiples, il est le véritable maître de la colonie. Il veille à l'administration de la colonie et administre aussi la justice, les finances et la police. Il s'occupe du peuplement, de la concession des terres, de la voirie et de la sécurité publique.

Concernant la question de la traite des fourrures, le roi avait créé le poste d'intendant pour éviter la corruption du gouverneur.

- Le conseil souverain

Le conseil souverain sert de cour d'appel. Il est composé du gouverneur général, de l'évêque et de l'intendant, qui nomment cinq à 12 membres. À partir de 1665, on l'appellera « Conseil supérieur ».

Sa principale fonction est de se prononcer sur les décisions contestées des cours de justice régionales.

Les conflits entre le gouverneur, l'évêque et l'intendant sont multiples. Par exemple, l'alcool comme marchandise de traite est très rentable économiquement, mais il est source de perdition selon l'évêque.

Les groupes sociaux

Au XVII^e siècle, trois classes sociales forment la société française : la noblesse, le clergé et le tiers état. Mais en Nouvelle-France, on ne trouve pas les mêmes classes ni les mêmes rapports sociaux, car l'écart entre les groupes sociaux est moins rigide en Nouvelle-France puisque le niveau

de richesse de la noblesse y est inférieur. On y retrouve donc la noblesse coloniale, la bourgeoisie et le peuple.

On constate que la noblesse coloniale se distingue peu de la bourgeoisie coloniale, tant au point de vue de la richesse que par son mode de vie.

Le rôle de l'Église

L'Église joue un rôle religieux et social de premier plan. Elle s'occupe d'évangélisation, d'éducation et de soins hospitaliers.

C'est de cette époque que viennent les Récollets, les Jésuites, les Ursulines, les Sulpiciens.

Fin du module 3